



## Compte-rendu de réunion

### Conseil Municipal du 25 juin 2019 à 19h15

**Présents :** MM. Jean-Luc ANDERHUEBER — Philippe EGLOFF — Nicolas GIRARDEY — Guy HEIDET — Alain MARCHAL — Mmes Laurence CHARLE — Sylvie FITSCH — Nathalie PRIEUR

**Procurations :** Mme Marie-Line LAUER à M. Alain MARCHAL — Mme Valérie ORIAT-BELOT à M. Jean-Luc ANDERHUEBER

*La procuration de M. Maxime BISCHOFFE à M. Jean-Claude BEHRA n'est pas valable, ce dernier n'ayant pas pris part aux délibérations. Tous deux seront donc comptabilisés comme absents*

**Absents :** MM. Jean-Claude BEHRA (*excusé puis de retour après le vote des délibérations*) — Maxime BISCHOFFE — Patrick MADOUX (*arrivé après le vote des délibérations*) — Mme Frédérique CHOUFFOT

**Secrétaire de séance :** M. Philippe EGLOFF

**Le compte-rendu du 12 avril 2019 est adopté à l'unanimité.**

#### **CCVS : fonds de soutien à l'investissement communal**

Le Maire informe les membres présents que la délibération que nous devons prendre dans le cadre du fonds de soutien doit mentionner avec détail le financement des opérations proposées : coût total, montant déjà subventionné, restant à charge de la Commune.

Ceci n'étant pas encore clairement défini, il convient donc d'ajourner le point et de le soumettre à une réunion ultérieure.

#### **CCVS : recomposition de l'organe délibérant**

Chaque année qui précède le renouvellement des Conseils Municipaux, il nous appartient de statuer sur la composition de l'assemblée délibérante de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) duquel nous dépendons.

Par défaut, c'est le droit commun qui s'applique, ce qui correspond à la composition actuelle de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, soit 38 conseillers.

Nous pouvons toutefois choisir un accord local qui permettrait de modifier le nombre et la répartition des sièges.

Le Maire présente les 11 accords locaux possibles. C'est l'accord local n°1 qui a été retenu en Conseil Communautaire du 21 mai dernier, soit 42 sièges. Ainsi, ce sont 2 Communes qui perdraient un conseiller, mais 6 qui en gagneraient un.

Il est donc proposé de délibérer en faveur de l'accord local n°1, sachant que cette décision ne pourra être appliquée que si elle réunit la majorité qualifiée des 22 Communes concernées (2/3 des Communes qui représentent 50% de la population ou 50% des Communes qui représentent 2/3 de la population).

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'accord local n°1, soit 42 conseillers communautaires.

## Syndicat Multisite Nord : conditions de dissolution

La dissolution du Syndicat Multisite Nord, prononcée par un arrêté préfectoral du 19 octobre 2018, est sur le point d'être achevée. Il ne reste plus qu'à en adopter les conditions, en particulier le prix de rachat des parts détenues par les Collectivités.

Par délibération n°021-2018 du 5 décembre 2018, le Conseil Syndical a fixé la part à 210 €, modifiant ainsi son budget en conséquence.

Le Maire propose donc de valider les conditions de dissolution votées par le Syndicat.

Il précise qu'en ce qui nous concerne, les écritures comptables relatives à l'actif du Syndicat ont été passées sur le budget 2018, à la demande de la Trésorerie, et ont ainsi été entérinées par le vote du compte administratif et du compte de gestion en avril dernier.

Enfin à titre d'information, il ajoute que Saint-Germain-le-Châtelet dispose de 14 parts, soit un rachat s'élevant à 2 940 €.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les conditions de dissolution du Syndicat Multisite Nord, conformément à la délibération n°021/2018 prise en ce sens.

## Contrat groupe « Assurances collectives » 2019-2022

La Commune est actuellement assurée contre les risques financiers induits par l'absentéisme des agents, et ce à titre individuel auprès du CIGAC, dépendant de Groupama Grand Est.

Le Centre de Gestion propose un contrat groupe d'assurances collectives, dont le marché a été remporté par Groupama, permettant ainsi d'obtenir des solutions plus avantageuses et valables pour la durée du contrat.

Le Maire suggère donc d'adhérer au contrat groupe et de retenir les garanties maximales, à savoir :

- Une cotisation de 6.15 % pour les agents relevant du régime fonctionnaire (CNRACL)
- Une cotisation de 0.82 € pour les agents relevant du régime général (IRCANTEC)

Il convient d'ajouter à cela une participation de 0.2 % pour les frais de gestion du CDG.

Enfin, il précise que le contrat dont nous disposons actuellement a été signé pour un an et qu'il peut être glissé sur le contrat groupe du CDG dans la mesure où il s'agit du même assureur.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adhère au contrat groupe « Assurances collectives » 2019-2022 proposé par le CDG, en accepte les conditions, et retient les taux de 6.15 % pour les agents CNRACL et de 0.82 % pour les agents IRCANTEC. Le Maire est autorisé à signer tout document s'y afférant.

## Fermeture d'un poste d'Adjoint technique à 14/35<sup>e</sup> & Ouverture d'un poste d'Adjoint technique à 20/35<sup>e</sup>

Comme cela avait déjà été évoqué lors de l'élaboration du budget, et d'ailleurs prévu aux crédits 2019, le Maire propose d'augmenter le temps de travail de notre Adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Il passerait ainsi de 14h à 20h hebdomadaires.

Pour ce faire, il convient de supprimer le poste d'Adjoint technique à 14/35<sup>e</sup> et de créer un poste d'Adjoint technique à 20/35<sup>e</sup>.

Cette décision, qui se justifie par les nécessités de service et l'accord de l'agent concerné, demeure toutefois soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire, saisi par courrier du 7 juin dernier.

Ayant entendu l'exposé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal supprime le poste d'Adjoint technique à 14/35<sup>e</sup> et crée un poste d'Adjoint technique à 20/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## **BIJ : renouvellement de la convention de partenariat pour les cartes Avantages Jeunes**

Belfort Information Jeunesse (BIJ) propose de renouveler le partenariat permettant à la Commune de délivrer la carte Avantages Jeunes à ses habitants âgés de moins de 30 ans.

Trois options s'offrent à nous :

- acheter et revendre la carte au tarif plein, soit 8 €
- acheter la carte au tarif réduit, soit 7 €, et la revendre au prix maximum de 6 €, impliquant une prise en charge d'au moins 1 € par la Commune
- acheter la carte au tarif réduit, soit 7 €, et en assumer la totale prise en charge

Le Maire propose de renouveler le partenariat avec le BIJ dans les conditions habituelles, à savoir :

- acheter la carte au tarif réduit et la revendre au tarif de 3 € l'unité, soit une prise en charge de 4 € par la Commune
- limiter l'âge des bénéficiaires à 25 ans (âge atteint dans l'année de la vente)

Il est rappelé que les cartes invendues sont restituées au BIJ puis remboursées.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la convention avec le BIJ pour la période 2019-2020 dans les conditions énoncées, soit une prise en charge par la Commune de 4 € par carte vendue et une limite d'âge fixée à 25 ans.

## **Renouvellement de la certification forestière PEFC**

Notre adhésion à la certification forestière PEFC est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Il est donc proposé de la renouveler pour la période 2019-2023, moyennant une cotisation de 90.11 € pour les 5 années.

Le Maire rappelle que la certification PEFC permet d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties susceptibles d'être demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Ayant entendu l'exposé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion à la certification forestière PEFC et autorise le Maire à signer tout document s'y afférant.

## **Motion de soutien aux salariés de General Electric**

Dans sa séance du 16 avril dernier, le Conseil Communautaire du Grand Belfort a validé une motion de soutien aux salariés de General Electric.

Le Président Damien MESLOT nous invite à prendre une motion similaire afin de faire pression auprès du Gouvernement pour que des solutions soient rapidement étudiées et mises en œuvre pour maintenir l'emploi et l'industrie dans le Territoire de Belfort.

Ayant entendu l'exposé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la motion de soutien aux salariés de General Electric

## Demandes de subvention

Depuis le vote du budget primitif et des subventions accordées aux associations, nous avons reçu 4 nouvelles demandes :

- L'Amicale des donneurs de sang de la Baroche et de ses environs
- Les Amis de l'Hôpital
- Vaincre la Mucoviscidose
- Les Restaurants du Cœur du Territoire de Belfort

Le Maire précise qu'il reste des crédits sur la somme totale dédiée aux subventions.

Après concertation, les membres présents décident d'accorder la somme de 100 € aux Amis de l'Hôpital et à l'Amicale des Donneurs de sang de la Baroche et de ses environs ; les deux autres demandes sont refusées.

Ayant entendu l'exposé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention de 100 € à l'association Les Amis de l'Hôpital, ainsi qu'une subvention de 100 € à l'Amicale des Donneurs de sang de la Baroche et de ses environs.

## Questions et informations diverses

- **Jurés d'Assises 2020 :** la Mairie de Giromagny a tiré au sort les 5 Communes du canton qui devront proposer chacune 3 personnes inscrites sur leur liste électorale. Cette année, nous en faisons partie. Il nous appartient donc de désigner ces personnes, par tirage au sort également. Le Maire rappelle qu'il existe des cas d'incompatibilité ou d'incapacité à exercer la fonction de Juré. Il propose donc de désigner 3 titulaires et 3 suppléants pour pallier cette éventualité
- **Aire de jeux :** le contrôle effectué par les services du CDG le 13 juin dernier a révélé la non-conformité de l'aire de jeux située dans le Lotissement des Rouges Sambres. Par mesure de sécurité, un arrêté a donc été pris afin de fermer l'aire au public. Les équipements, qui demandent trop de réparations, seront démontés par les services techniques
- **Salle communale :** un Elu souhaite que l'on apporte des modifications au règlement de la salle communale, mais aussi à la tarification du week-end. Le Maire propose donc de créer une commission de travail ; se portent volontaires pour y participer : L. CHARLE, P. EGLOFF, G. HEIDET, V. ORIAT-BELOT et N. PRIEUR
- **Entretien des fossés :** certains administrés nous sollicitent pour procéder au curage du fossé situé derrière la salle communale. A noter que ledit fossé traverse pour majeure partie des terrains privés et se déverse dans un étang lui aussi privé. Le sujet des milieux humides étant délicat, nous avons fait intervenir la Police de l'Environnement (DDT), qui a procédé à une visite du site le 24 juin dernier. Un groupe d'experts de la cartographie des cours d'eau doit effectuer un second passage pour déterminer la nature exacte de l'écoulement, à savoir s'il s'agit d'un cours d'eau ou d'un fossé. Dans les deux cas, le constat est clair : l'entretien revient aux propriétaires des parcelles concernées. Une réunion d'information publique

sera organisée ultérieurement à destination des habitants. Pour le moment, toute personne intéressée peut d'ores-et-déjà consulter « Le guide sur l'entretien des cours d'eau » sur notre site Internet, à l'adresse <https://www.saint-germain-le-chatelet.fr/mairie/reglementation.htm>

- **Aménagements de sécurité Rue Principale :** une rencontre sur place est fixée le 11 juillet prochain avec M. MORIN de la Direction des Routes (Conseil Départemental) afin de voir quels sont les aménagements possibles pour faire ralentir les automobilistes sur la Rue Principale. Le Maire précise qu'il vient par ailleurs d'envoyer un courrier à un administré au sujet de sa vitesse excessive dans le village
- **Conseil d'école :** la fermeture de classe, qui était prévue à la rentrée prochaine à Saint-Germain-le-Châtelet, a finalement été abandonnée grâce aux efforts fournis par les enseignantes et le personnel du service périscolaire de la Communauté de Communes. Ces derniers ont fait connaître à l'Inspection Académique les difficultés que nous allions rencontrer avec la répartition des effectifs et la gestion des transports scolaires
- **Kermesse de l'école :** le Territoire de Belfort est placé en alerte canicule de niveau 3 et il a été demandé aux établissements scolaires d'annuler toutes leurs manifestations en raison de la chaleur. La Présidente de l'association « La Ribambelle », qui devait organiser la kermesse de l'école ce vendredi 28 juin, ne sait pas si elle est concernée ou non par cette mesure, et sollicite donc l'avis du Conseil Municipal. Les membres présents préfèrent se référer aux instructions de la Préfecture et décident donc de faire annuler la kermesse
- **Travaux dans les écoles :** cette année, les fenêtres de l'école d'Anjoutey seront changées, probablement aux vacances de Toussaint, et les extérieurs de l'école de Saint-Germain-le-Châtelet (rampe d'accès + porte d'entrée) seront mis aux normes accessibilité à compter du mois de juillet
- **Opération brioches :** nous avons besoin de bénévoles si nous voulons pouvoir y participer en octobre prochain. Toute personne intéressée peut se faire connaître en mairie
- **Réunion assainissement à la CCVS :** le rapport d'activités a été présenté
- **Réunion Territoire d'Energie (TDE 90) :** les contrats entre EDF et TDE 90 doivent être renégociés pour que certaines communes puissent sortir du statut urbain. TDE 90 pourrait ainsi se charger d'un plus grand nombre de travaux sans passer par EDF (réseau basse tension). Les contrats ainsi que les statuts du Syndicat seront modifiés courant 2020
- **Embellissement du village :** une Elue déplore le manque de volontarisme pour participer à la décoration (estivale et hivernale) du village, et ainsi le rendre plus attrayant. Toute personne souhaitant s'impliquer peut se faire connaître en mairie
- **Dos d'âne :** il a fallu adoucir les ralentisseurs à la sortie du lotissement Champs Riale car des administrés se sont plaints de leur hauteur
- **Bruit et stationnement :** un Elu demande qui verbalise les infractions relatives au bruit et au stationnement sur trottoir, en référence à notre dernière info rapide. Le Maire a donc répondu que nous faisions appel à la Gendarmerie
- **Syndicat de l'Aéroparc :** les membres ont été convoqués par le Grand Belfort pour délibérer sur la vente des terrains et la dissolution du syndicat. Certains Elus ont manifestés leur mécontentement

**La séance est levée à 21h15**

**Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 27 juin 2019**

**Le Maire,**

**Jean-Luc ANDERHUEBER**